Image not found or type unknown

Prestation compensatoire

Par **Bambou777**, le **19/08/2016** à **09:04**

Bonjour
Je suis mariée depuis 37 ans mon mari me demande le divorce, nous avons élevé 3 enfants et avons en commun une maison qui est notre résidence principale. Je n'ai pratiquement pas travaillé mon mari me préférant à la maison, lui est à la retraite et moi j'y serai dans 5 ans selon l'âge légal. Mes droits à la retraite sont très minimes juste la retraite des mères de famille. Aurais je droit à une prestation compensatoire en rente viagère et en capital ou l'une ou l'autre ? Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **19/08/2016** à **16:56**

bonjour,
il vous appartiendra via vote avocat de demander une prestation compensatoire qui doit compenser la chute de votre niveau de vie conséquence du divorce.
le principe de la PC est le versement d'un capital.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés